

DELIBERATION

L'an deux mille neuf, le 30 janvier à onze heures, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni en l'Hôtel de Ville de FONTAINE, sous la présidence de Monsieur CONTRERAS Yves, Président.

Présents : Mrs Ahmed MEITE, Abdallah SHAIK, Yves CONTRERAS, Michel GOIZET, Ali YAHIAOUI.

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe en remplacement d'un poste d'attaché et de rédacteur (poste de "Chargé d'application Gestion Financière").

Monsieur Le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 1er décembre dernier un poste de d'attaché et de rédacteur territorial avaient été créés en vue du recrutement d'un "Chargé d'application Gestion Financière".

La candidate retenue lors du jury de recrutement est adjoint administratif principal de 2ème classe dans sa collectivité d'origine.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de créer le poste avant son arrivée au Sitpi.

Le poste d'attaché et celui de rédacteur seront soumis pour suppression à l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP), placé auprès du Centre de Gestion de l'Isère, lors de sa séance du 5 mars 2009.

Après avis du CTP, il sera procédé par délibération à la suppression de ces deux postes.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à en délibérer :

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le Président,

Après en avoir délibéré.

- Considérant le grade détenu par la candidate retenue,
- Considérant la suppression des postes soumis pour avis au CTP,
- Décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au Sitpi,
- Autorise Monsieur le Président à signer, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à FONTAINE les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Yves CONTRERAS